

Published on ADAGP (<https://www.adagp.fr>)

[Accueil](#) > Un éditeur, un producteur, un musée veut utiliser un visuel de mon ?uvre et me demande de céder mes droits, que dois-je faire ?

---

En devenant membre de l'ADAGP au titre de vos droits de reproduction et de représentation, vous nous avez confié la gestion de ces droits. Il convient donc de renvoyer l'utilisateur vers nos services afin qu'il obtienne une autorisation pour reproduire et/ou représenter vos œuvres.

Si vous avez traité en direct, l'ADAGP, tiers à cet accord, ne pourra malheureusement pas intervenir pour faire valoir vos droits sur ce dossier.

---